9 mars 2018

Recherche sur le handicap et la perte d’autonomie : la CNSA publie les résultats de dix années de soutien

**La CNSA publie sur son site internet l’essentiel des résultats de recherche qu’elle a financés depuis sa création. Elle rend ainsi accessibles aux professionnels, aux personnes concernées et à leur entourage les nouvelles connaissances scientifiques produites par les chercheurs.**

Depuis 2007, la CNSA a soutenu plus de 250 projets de recherche — plus de 130 dans le secteur du handicap, près de 70 dans le secteur du grand âge et une soixantaine sur des questions transverses à tous les publics — pour un financement total de près de 32 millions d’euros. Ces projets ont été sélectionnés dans le cadre d’appel à projets conduits avec des partenaires (IReSP, Agence nationale de la recherche…), par des jurys indépendants composés principalement de scientifiques. La moitié d’entre eux sont terminés.

La CNSA a souhaité capitaliser sur les enseignements de ces travaux[[1]](#footnote-1). À cette fin, elle met en ligne progressivement les rapports finaux des projets de recherche et une courte synthèse rédigée de façon simple pour être comprise par tous. La CNSA les rend publics, car ils peuvent alimenter utilement les réflexions des chercheurs et des acteurs du champ de l’autonomie et encourager certains d’entre eux à participer à de futurs projets de recherche.

L’agence entend ainsi conforter ce champ de la recherche et développer le dialogue entre le monde de la recherche académique et les parties prenantes du champ du handicap et de la perte d’autonomie (professionnels, associations, proches aidants, particuliers concernés, opérateurs, industriels…).

Une action déterminante pour développer et structurer la communauté scientifique du secteur

L’action de la CNSA a été déterminante pour développer et structurer la communauté scientifique de recherche sur le handicap et la perte d’autonomie. Les appels à projets dédiés – notamment ceux lancés par l’IReSP et financés par la Caisse – sont désormais connus et repérés et la qualité des projets progresse. Par ailleurs, les jeunes chercheurs, qui sont de plus en plus nombreux à proposer des projets sur ces thématiques, poursuivent majoritairement ensuite sur ce champ de recherche.

Prochaines étapes : séminaires de recherche et 5es rencontres scientifiques

Pour valoriser ce riche matériau et les connaissances produites et diversifier les passerelles entre les chercheurs et les parties prenantes, l’agence organisera des séminaires de recherche dans le courant de l’année 2018. Les premiers porteront sur l’aide à domicile et le handicap psychique.

Les 5es rencontres scientifiques, organisées les 17 et 18 octobre prochains, seront cette année encore l’occasion de vulgariser les apports scientifiques autour d’une question sociale ; cette année, celle de la prise en compte des savoirs issus de l’expérience des personnes et des professionnels.

Comment accéder aux résultats de recherche ?

* Les rapports de recherche sont consultables dans la rubrique [« Documentation > Rapports de recherche](https://www.cnsa.fr/documentation/rapports-de-recherche) ».
* Les fiches de synthèse sont accessibles dans la rubrique « [Soutien à la recherche et à l’innovation > Résultats de recherche](https://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/resultats-de-recherche/un-outil-de-realite-augmentee-pour-faciliter-la-vie-quotidienne-de-personnes-agees-presentant-des-troubles-de-la-memoire) ».
* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2018, la CNSA gère un budget de plus de 25 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

Aurore.anotin@cnsa.fr

1. Les résultats présentés relèvent de la responsabilité des chercheurs. [↑](#footnote-ref-1)